

**LES ENJEUX MAJEURS DE LA REHABILITATION DE
L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE**

Adrien **NTABONA**.

AU CŒUR DE L'AFRIQUE, 1-2, 2002, pp3-21

LES ENJEUX MAJEURS DE LA REHABILITATION DE L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE

0.0. INTRODUCTION

L'institution des Bashingantahe a servi de lubrifiant pour les rouages de la société traditionnelle au Burundi ; de plus les nombreuses tempêtes qui se sont souvent abattues sur le Pays ne l'ont pas déracinée.¹ Elle a pu plier sans rompre, comme le roseau de la fable de Lafontaine. Or, il y a eu plus que des tempêtes, il y a eu des épidémies, comparables à la peste d'une autre fable. Décidément le conte et la fable sont de précieuses écoles de vie. Or suite à la peste, les animaux n'en moururent pas tous, mais ils furent tous touchés. C'est le cas des Bashingantahe au cours de tant de crises qu'a connues le Pays. Ils n'en sont pas morts, mais ils ont été fortement affectés, heureusement un peu moins que le reste de la société.

Le présent article se voudrait donc de faire l'état des lieux sur le passé et le présent : en vue de préparer l'avenir de l'Institution, dans le but de voir en quoi elle pourrait contribuer à l'éducation des mentalités. Commençons par sa place dans le passé.

1.0. L'INSTITUTION DES BASHINGANTAHE HIER ET SES AVATARS AUJOURD'HUI

Dans la tradition burundaise, les tâches, dévolues à l'institution des Bashingantahe, étaient les suivantes² :

- Trancher des litiges par la voie judiciaire ou par la conciliation
- Réconcilier les personnes et les familles
- Authentifier les contrats (mariages, successions, ventes, dons...)
- Veiller sur la vérité et la justice autour de soi
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, où que l'on soit
- Conseiller et équilibrer le pouvoir politique à tous les niveaux
- Parler en faveur du bien commun, des droits de l'homme et de la responsabilité socio-politique, chaque fois que de besoin
- Authentifier, au nom de la population, le nouveau roi, le nouveau chef et le nouveau sous-chef
- Veiller à l'écologie des mœurs
- Représenter la population en toute circonstance

¹ Il serait utile de lire des recherches qui ont été effectuées à ce sujet. Cfr A. NTABONA, « L'institution des Bashingantahe et la moralisation de la vie sociale et politique », in **Au Cœur de l'Afrique (ACA)** 1992/4, pp. 432-524.

² Ces tâches ont été répertoriées dans une recherche antérieure. Cfr A. NTABONA, « Pour un recours aux institutions des Sages en vue de la résolution pacifique des conflits en Afrique », in **ACA** 1999/4, p. 387.

- Juger de l'opportunité de la guerre (kugera urugamba)
- Faire observer le code guerrier en cas de violence armée et procéder à l'arrêt des hostilités
- Organiser les négociations et la réconciliation après une guerre.

Ces tâches étaient coulées dans des codes culturels et dans **une investiture fortement ritualisée**. Cette investiture avait une valeur d'alliance entre la famille nucléaire du Mushingantahe/Sage et la population³.

Le nouveau Mushingantahe devenait ainsi le **père de la communauté humaine sans exclusion**. Sa femme devenait, elle aussi mère de tout l'entourage, en collaboration avec lui. De plus, le nouveau Mushingantahe était, de préférence, investi par quelqu'un d'un autre clan ou même d'une autre ethnie que la sienne, pour être de tout le monde.

Quant à la population, elle s'engageait à lui obéir comme un père. Sa femme était conviée à la même tâche de conseil et lui était un partenaire, à part entière, dans cette tâche.

Ces codes culturels ont été **malmenés par le régime colonial et par les régimes post-coloniaux** qui se sont succédés au pouvoir, pour en arriver à une certaine désémantisation de l'Institution. Il y a eu par exemple l'acculturation par substitution qui, au Burundi comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs, a provoqué une **déculturation** à nulle autre pareille. Or toute déculturation est criminogène, qu'on le veuille ou non. Quand au sein d'une population, le système axiologique s'est effondré, il faut s'attendre à tout. Le Burundi l'apprend à ses dépens, jusqu'à ce jour⁴. Le **vide axiologique** a été ainsi comblé par l'ethnocentrisme totalitaire et tentaculaire, qui a causé un brouillage des esprits et de la mémoire, propre à déchirer les tissus conceptuels, mentaux et socio-politiques ; et à provoquer une paralysie dans les différents rouages du Pays.

Tout cela a eu lieu malgré une pratique religieuse intense, mais à base d'un légalisme corporatiste et ritualiste. De plus, quand les fondements sont ébranlés dans une conscience, la prière peut en devenir fumigène et perdre ses effets éthiques.

Egalement cette crise généralisée des valeurs a fortement entamé l'institution des Bashingantahe, mais elle ne l'a pas démolie. Celle-ci a pu suivre à tout ce séisme. C'est peut-être, avec la famille et la religion, les rares valeurs à rester debout⁵. De

³ Des enquêtes nombreuses ont permis de maîtriser conceptuellement les enjeux de l'investiture traditionnelle des Bashingantahe, Cfr A. NTABONA, « L'institution des Bashingantahe et la moralisation de la vie sociale et politique », in ACA 1992/4, pp. 432-482.

⁴ Cfr Liboire KAGABO, « La problématique des valeurs au Burundi », in ACA 1992/4, pp. 530. Lire aussi à ce sujet Christian MANAHL, « From Genocide to regional war : the breakdown of international order in Central Africa », in ACA 2000/4, pp. 463-482.

⁵ Cfr Pasteur RUBERINTWARI, « Sortie de la crise par la base ; le rôle de la société civile au Burundi », in ACA 1996/1, p. 40. Lire aussi, Equipe du CRID, « Impacts et indicateurs du Projet Acceptation Mutuelle et Réconciliation Progressive », in ACA 2000/4, pp. 525-566.

plus, la population y tient toujours. Elle le dit et le redit, chaque fois qu'il est question de la sortie de la Crise, parce que, aujourd'hui encore, les **Bashingantahe participent beaucoup à la prévention et à la résolution pacifique des conflits** à leur portée. En tout cela, ils joignent les rigueurs de la justice et la baume de la compassion. L'objectif est toujours le même : trancher les litiges, tout en conciliant les parties en conflit.

Pour la conciliation et la réconciliation, ils commencent toujours par la rencontre des parties en conflit, chacune à part. Ils ne réunissent ces dernières qu'après maturation de l'entente. Et finalement l'ensemble des concernés est organisée pour célébrer la réconciliation.

Quand il faut trancher des litiges par contre, cinq étapes ont toujours été nécessaires :

- L'enquête
- L'audition des témoins
- L'enquête supplémentaire
- Mise en délibération
- Présentation de la sentence⁶
- Célébration de la justice et de la concorde recouvrées (agatutu)

Aujourd'hui, **il y a beaucoup de procès qui sont tranchés au niveau des Bashingantahe**. Il y a même des domaines comme la famille où la loi oblige de passer, avant tout recours à un tribunal quelconque, par le conseil de famille, généralement composé de Bashingantahe. Les Bashingantahe ont toujours joué ainsi, à la fois, un rôle à la fois judiciaire et social, avec les nécessaires ouvertures à la vie politique.

Ils ont toujours servi de **lubrifiant** pour que les rouages de la machine sociétaire ne grincent pas...

Toutefois comme c'est déjà dit, l'institution a subi l'écrasement du **bulldozer colonial et post-colonial**. Elle est donc à revigorer et à renouveler, pour qu'elle contribue davantage au retour de la paix et serve le Pays, de façon adéquate, dans le contexte de la modernité et même de la post-modernité, surtout dans le but de revitaliser les structures de la société⁷.

⁶ P. NDAYISHINGUJE, « Le rôle des Bashingantahe dans l'harmonisation communautaire au Burundi », in **ACA** 1996/1, p. 95.

⁷ Une étude pertinente a été réalisée à ce sujet. Cfr M. MUKURI, « L'avenir du passé burundais : recours au passé mémoriel », in **ACA** 2000/1, pp. 41-53.

2.0. LE PROJET DE LA REHABILITATION DE L'INSTITUTION ET DE LA CORRECTION DES AVATARS.

Depuis 16 ans, des recherches sont faites dans l'objectif de cueillir cet héritage des ancêtres et d'en faire profiter au maximum la société actuelle et future, surtout que celle-ci est profondément en crise, bien au-delà du conflit armé...

Personnellement la première recherche, je l'ai faite en 1986, Année Internationale de la Jeunesse. A cette époque-là, j'ai pensé contribuer à l'efficacité de cette année, en offrant, à la jeunesse, l'occasion de s'aboucher à la fine fleur de la tradition, pour valoriser le présent et préparer l'avenir. la recherche s'est poursuivie à l'Université⁸.

Entre-temps, la Charte de l'Unité, votée par référendum en 1991, avait pris l'institution des Bashingantahe comme le socle de l'unité des Burundi. La Constitution de 1992 l'a confirmé.

Peu après, la Crise est malheureusement venue avant que l'Institution ne soit redynamisée, pour lubrifier la démocratisation du Pays. Je dis bien lubrifier, car la démocratie, en elle-même, ne porte pas nécessairement la morale dans son sein. La morale est encore plus fondamentale qu'elle.

De plus, quand un minimum d'éthique est absent d'une démocratie, celle-ci n'est que vaine gesticulation. Le Burundi est bien placé pour l'expérimenter dans sa chair, à ses dépens.

Les derniers temps, les réclamations ont fusé de toutes parts pour que l'institution des Bashingantahe puisse **contribuer à la recherche de la paix**. Le Pays y devient, du reste, de plus en plus sensible⁹. La Communauté Internationale elle-même a fini par comprendre les enjeux contenus dans cette prestigieuse institution.

C'est ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a accepté de financer **l'identification des Bashingantahe à travers tout le pays**. Cette étape s'est avérée indispensable pour savoir qui fait quoi dans ce domaine ; pour que l'on ne parle pas d'une vague institution, sans connaître les personnes concrètes qui la composent. Trente quatre mille (34.000) Bashingantahe ont pu ainsi être identifiés.

Un souhait a émergé de cette identification, qui, en même temps, était une espèce de sondage d'opinion, pour savoir quelles initiatives prendre, en vue de la réhabilitation de l'Institution.

Un consensus s'est vite dégagé pour que la tâche soit confiée à la **Société Civile**. Plus l'Etat et les partis politiques s'en mêlent, plus l'Institution en sort dénaturée et inefficace. Ce phénomène est patent, depuis l'avènement de la République au Burundi en 1966.

⁸ Cfr. A. NTABONA, « Le concept d'Umushingantahe et ses implications sur l'éducation de la jeunesse aujourd'hui au Burundi », in ACA 1985/5, pp. 263-301.

⁹ Cfr Zénon NICAYENZI, « L'individu, le Mushingantahe, la communauté et le pouvoir », un ACA 2000/1, pp. 79-105.

De la sorte le PNUD, l'Union Européenne, et le Gouvernement du Burundi ont décidé ensemble de passer à un appel d'offre, destiné à déterminer qui, au sein de la Société Civile, s'occuperait du Projet. C'est ainsi que **le CRID a gagné cette offre** et a reçu cette noble et agréable mission de gérer le projet, avec un siège à Gitega, au Centre du Pays, pour la gestion quotidienne de la tâche.

Trois objectifs ont été assignés au Projet¹⁰ :

Aider l'Institution à se remettre debout et à s'organiser pour qu'elle soit à la hauteur de sa tâche.

Former toutes les couches de la société à la valeur d'Ubushingantahe/Sagesse

Contribuer à plaider pour que l'Institution ait une place constitutionnelle dans la vie du Pays.

Pour réaliser ce programme, une session de lancement a eu lieu à Gitega du 21 au 23 février 2002. Elle s'est clôturée par une Fête de l'Intahe/Sceptre de la Sagesse, qui aura lieu chaque année aux mêmes dates. Des représentants des Bashingantahe de tout le pays étaient au rendez-vous.¹¹

Deux mois après, au cours de la session qui a eu lieu du 2 au 4 avril 2002, des délégués des Bashingantahe (deux par province) ont discuté et voté, le 4 avril 2002, **la Charte de l'Institution des Bashingantahe (Ingingo Ngenderwako z'Urwego rw'Abashingantahe)**. Les précisions exigées par le contexte de la modernité, ont été données sur la nature de l'Institution, les tâches des Bashingantahe, les conditions pour être investi Mushingantahe, les modalités rituelles de cette investiture, le rapport de l'Institution avec les Pouvoirs Publics...¹²

Aujourd'hui l'Institution est debout. **Elle parle en son propre nom**. Elle n'est plus à être sous la tutelle, ni de l'Etat, ni d'une organisation quelconque.

Il va s'agir de renforcer sa capacité institutionnelle ; mettre sur pied des outils de formation éthique et juridique, pour lui permettre de contribuer à **régénérer le Pays**, grâce à ses conseillers élus à l'échelle de la colline, de la commune, de la province et de l'ensemble du Pays. Un Conseil National des Bashingantahe, représentatif de toutes les provinces, à raison de 2 délégués provinciaux, est mis sur pied.

Inutile de dire que **l'interethnique agissante de façon transparente** est une règle d'or pour l'Institution des Bashingantahe. De plus, il va maintenant s'agir, en plus, de mettre sur pied des structures de formation et d'action, pour que les femmes et les jeunes amènent leur contribution spécifique au fonctionnement de l'Institution, en vue **de la revitalisation du Pays**. Du reste, l'Institution n'a jamais été une affaire des seuls hommes. **La Charte des Bashingantahe a privilégié la famille comme**

¹⁰ Cfr Document BDI/02/B01 – **Appui à la réhabilitation de l'institution des Bashingantahe**, PNUD, Bujumbura 2002.

¹¹ Atelier de réflexion des Bashingantahe et Fête de l'Intahe, Gitega 22-23/2/2002, pp. 11-13. Il serait également utile de lire Zénon MANIRAKIZA, « De l'intégrisme ethnique à l'intégration culturelle », in **ACA** 2000/1, pp. 65-67.

¹² Cfr Document **Ingingo Ngenderwako z'Urwego rw'Abashingantahe** (Charte des Bashingantahe), Document BDI/02/B01, p. 23.

corps pour l'investiture des nouveaux Bashingantahe, au lieu de faire reposer l'Institution sur des individus. A travers le nouveau Mushingantahe, c'est toute sa famille nucléaire qui est investie. Les femmes seules, veuves ou célibataires, seront incorporées dans une nouvelle structure, mise sur pied par le Conseil National des Bashingantahe et appelée « *Abashigikirantahe* » (les points d'appui de la sagesse)¹³.

L'investiture de la femme comme individu, indépendamment de son mari, ainsi que l'investiture des femmes seules n'a pas été envisagée par le Conseil National des Bashingantahe. Cela causerait des bouleversements que la fragile société burundaise d'aujourd'hui n'est pas en mesure de gérer. La culture ne fait pas de sauts. Une saine évolution est indispensable à ce sujet. Toutefois trois apports nouveaux sont là :

- **La femme** d'un Mushingantahe investi siège avec les Bashingantahe et participe à leurs délibérations à huit clos. Elle peut faire partie des conseils des Bashingantahe à tous les niveaux.
- Les femmes seules, regroupées dans la nouvelle structure des « Bashingantahe » (points d'appui de la sagesse) constitueront un bénéfique groupe de pression au sein de l'Institution des Bashingantahe.
- **Les jeunes** connaîtront une structure de formation à être Mushingantahe qui comprendra trois phases¹⁴.
 - A. Abaganantahe / les candidats Bashingantahe
 - B. Ababerantahe / les postulants Bashingantahe
 - C. Imboneza z'urwaruka / les éclaireurs de la jeunesse.

La grande question sera celle de la place constitutionnelle à accorder à l'institution¹⁵. Déjà il est heureux que les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (Août 2000) lui reconnaissent cette place et stipulent expressément « *la réhabilitation de l'ordre d'Ubushingantahe* » (Protocole I, chapitre I, Article 28). Il y est donné ensuite les précisions suivantes :

- *L'existence des Bashingantahe, issus des Baganwa, des Bahutu et des Batutsi, qui étaient des juges et des conseillers à tous les niveaux du Pouvoir, constituait, entre autres éléments, un facteur de cohésion* (Protocole I, Chapitre I, Art. 1/2).
- *Le Conseil d'Ubushingantahe siège à l'échelon de la colline. Il rend la justice dans un esprit de conciliation* ». (Protocole I, Chapitre I, Art. 9/8).

¹³ A propos de la femme au Burundi, lire un document précieux de l'UNICEF à ce sujet : **Femmes et enfants du Burundi**, UNICEF, Bujumbura, Burundi, 1992. Voir aussi la recension qui en a été faite dans la revue **ACA** au numéro 1992/2-3, p. 441.

¹⁴ Cfr **Ingingo Ngenderwako z'Urwego rw'Abashingantahe**, *Ibidem*, art.16.

¹⁵ Pour plus d'approfondissement, lire Symphorien NTIBAGIRIRWA, « De la gestion du Pouvoir à l'éducation civique : pour un nouvel ordre politico-social », in **ACA** 1997/2-3, p. 272. La revue **ACA** a consacré deux de ses numéros à la jeunesse en 1997.

Il est heureux de voir que les Accords reconnaissent la place centrale de l'Institution des Bashingantahe dans les rouages du Pays. Il s'agit là d'une **simple justice** envers la tradition et la société burundaise. Nos ancêtres avaient déjà jugé que l'administration devait **laisser les milieux humains s'autogérer**. Il n'y a pas à être moins judicieux qu'eux, en **demandant trop à l'Etat**. Il y a des tâches délicates à ne pas confier aux fonctionnaires, aux politiciens, aux juges formels, et à la police. Il y a une bonne part de lubrifiant que la société doit fournir elle-même pour ses rouages. Cela était garanti par l'Institution des Bashingantahe. Ce pouvoir à la base peut donc ressembler **aux comités de proximité, réclamés aujourd'hui dans les villes modernes en Europe**. Le corps des Bashingantahe a toujours géré le milieu à la base, mais de façon informelle. Aujourd'hui, il va être question **de formaliser leur rôle** dans les sens de constituer des comités de gestion du milieu, en tenant compte de la Civilisation de l'Écriture et de la Loi écrite¹⁶.

Dans le souci d'une « démocratie » de pointe, quelqu'un peut penser à laisser ce travail aux seuls élus. Si l'élection doit s'accompagner d'une concurrence en vue de conquérir le Pouvoir, dans un pays si effondré, mieux vaudrait **laisser le sens de la responsabilité sociale s'exercer à la base**, dans un climat de gratuité pure, dans le sens de l'institution des Bashingantahe. Après tout, l'investiture est un contrat, qui vaut beaucoup plus qu'une élection, puisqu'elle fonctionne à un niveau plus profond que la concurrence pour le Pouvoir.

A défaut de cela, les Bashingantahe pourraient constituer un comité de régulation et d'harmonisation sociale à la base, de façon informelle, avec moins d'efficacité institutionnelle, mais peut-être avec beaucoup plus de pertinence éthique¹⁷.

De toutes façons, dans un pays démoli, du point de vue éthique, social et politique comme le Burundi, **une nécessité s'impose : celle de la médiation, de la vigilance, de la facilitation, du conseil, de la prévention, de la résolution pacifique des conflits**. Le modèle de l'**Ombudsman Suédois**, méritera donc, à ce sujet, beaucoup d'attention. Des approches sont de toutes façons faites en ce sens. Cela aussi requerra une **place constitutionnelle**, dans le but de rechercher toujours plus d'efficacité dans une société où les dysfonctionnements font rage, où la méfiance est devenue règle d'or ; où le refus de la différence est roi, **où la haine est devenue de l'héroïsme**¹⁸. cela vaut non seulement dans la vie sociale, là où les gens habitent, mais au sein des associations de la société civile comme les syndicats, les corporations et les groupements de tous bords et de tous calibres.

En troisième lieu, last but not least, l'institution des Bashingantahe est tout naturellement appelée à être une instance éthique pour la société burundaise, comme l'héritage ancestral le montre bien. Le sens de la responsabilité éthique sans frontières, fondé sur une conscience holistique embrassant tout homme, tout

¹⁶ Cfr A. NTABONA, *Itinéraire de la sagesse. Les Bashingantahe hier, aujourd'hui et demain au Burundi*. Editions du CRID, Collection « Culture et Inculturation » n° 1, Bujumbura 1999, p. 261. Lire aussi, J. NIMUBONA, « Problématique de la participation politique au Burundi : analyse culturelle de l'action et de la non-action citoyenne », in *ACA* 2000/2-3, pp. 285-301.

¹⁷ Cfr Deuxième session du Conseil National des Bashingantahe, Gitega, 8-9 août 2002.

¹⁸ Cfr J.A. NYEME TESE, « L'Afrique des tensions et des conflits : quel avenir pour l'an 2000 ? », in *ACA* 1996/3-4, p. 563. Voir aussi P. KANYAMACHUMBI, « Les conflits ethniques et le mythe Bantu en Afrique interlacustre », in *ACA* 1998/1-2, pp. 5-60. Pour sortir de cette jungle, un éclairage biblique est, à coup sûr, utile. Cfr V. KAGABO, « De la Loi du Talion, à l'amour des ennemis », in *ACA* 1998/1-2, pp. 177-218.

l'homme, et tout être, est l'apanage des Bashingantahe, avec une forte dose d'écologie des mœurs et d'écologie globale. Il s'agit donc d'une institution recelant des potentialités énormes.

3.0. LES IMPLICATIONS DE CETTE REHABILITATION

Il va donc s'agir de former les Bashingantahe à leur responsabilité : les aider à s'organiser pour devenir bien opérationnel dans le contexte de la modernité ; contribuer à rajeunir l'Institution pour que les vieux, que nous devenons, ne voient pas leur flamme s'éteindre avec leur mort¹⁹.

De plus dans ce contexte de recherche de la paix, les Bashingantahe peuvent beaucoup contribuer à l'accueil des réfugiés et des déplacés chez eux ; diminuer les conflits liés au brouillage de la mémoire pendant la Crise ; développer un climat d'acceptation mutuelle, de réconciliation progressive, de non-violence active, de responsabilité sociale à toute épreuve.

Tout cela se fera, d'une façon ou d'une autre, dans un climat de contextualisation et d'ouverture, c'est-à-dire le fait que des valeurs locales et traditionnelles reçoivent dans leur sein des enrichissements étrangers à eux. Le maître-mot est d'assimiler au lieu de se laisser assimiler. De ce mixage, naître un mariage entre tradition et modernité et ainsi que du neuf qui fleurira sur le tronc ancien²⁰.

Cette réhabilitation recherche donc, non seulement de l'ancien, mais du nouveau enrichi de l'ancien. L'inculturation n'est donc pas passéiste, c'est-à-dire, recherchant le passé pour lui-même ; elle permet de regarder ensemble le passé, l'aujourd'hui et le demain, sans tracer aucune frontière dans l'espace et dans le temps. J'aime bien une phrase d'un grand homme politique contemporain, qui a dit :

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre et je trinque avec tout le monde ».

Or le verre est grand, car il a un contenu éthique énorme. En ce sens, le projet doit donc prendre en compte des impératifs de la culture. Or la culture a trois niveaux :

- Le niveau des valeurs
- Le niveau des institutions
- Le niveau de l'expression et de l'outillage

Les trois niveaux de la culture sont ainsi toujours à envisager dans un climat de synergie. C'est précisément en tenant compte de l'importance du troisième niveau que, chaque année, le 24 février, la Fête de l'Intahe sera organisée dans tout le Pays. Visibilité oblige ! C'est d'ailleurs un plaisir, à nul autre pareil, de voir, en costume traditionnel, des personnes à la pointe de la modernité ou en plein dans la post-modernité, revêtir solennellement l'habit traditionnel. De toutes façons, une bonne dose d'attachement au pays est nécessaire en ce moment de **marasme**

¹⁹ Voir à ce sujet A. NTABONA, « Pour une rencontre inculturatrice entre l'oralité et l'audiovisuel en vue d'une meilleure communication avec la jeunesse aujourd'hui au Burundi », in **ACA** 1997/1, pp. 73-93.

²⁰ Une recherche sur l'inculturation a été faite à propos de la famille. L'effort en cours s'inspire de la même démarche. Cfr A. NTABONA, « Famille et inculturation », in **ACA** 1992/2-3, pp. 335-361.

généralisé, de dispersion d'énergie, voire de débandade et de pessimisme de l'abandon²¹.

L'institution des Bashingantahe devrait donc sécréter l'ambition de guérir le pays de **l'ethnocentrisme totalitaire et tentaculaire**, à cause de la constante identification des personnes à leurs traumatismes, tant répandus. Le moteur est en panne. Il faut avoir le courage de le réviser, tout d'abord au plan conceptuel. Là, plus qu'ailleurs, les valeurs d'Ubushingantahe/Sagesse, maintenant qu'elles peuvent être coulées dans une institution restructurée et fiable, peuvent apporter une précieuse contribution à **la guérison de la mémoire collective et des mémoires individuelles**. Pour le moment, ces derniers, l'une comme les autres, sont intoxiqués et viciés, avec des sauts de raisonnements et des incohérences fort inquiétantes, parce qu'à fleur de la peau.

C'est pourquoi, dans pareils cas, il ne faut pas craindre de parler de **projet de société** pour le Pays, quand il est question de la réhabilitation de l'institution des Bashingantahe. Une démarche éthique et incontournable de toutes façons.

Encore une fois, comme il est question d'une valeur et d'une institution traditionnelle, il y a lieu de proposer de tout mettre dans la perspective d'une inculturation, élargie vers l'interculturalité, c'est-à-dire le fait de rapprocher en profondeur, tradition et modernité, contexte local et appels à la modernisation, au point d'opérer des **transformations raisonnées** au sein de la culture locale, ainsi qu'un **accueil modulé** des données – hôte²². Cette double opération permet de voir loin et d'obtenir une interculturalité contextualisée et valorisante. Tout le contraire de l'acculturation, qui dévalorise les données locales et condamne les jeunes à une émigration culturelle, où les personnes sont étrangères à leur propre milieu, devenu, pour eux, opaque et, par conséquent, dangereux. Ce n'est donc pas pour rien que toute déculturation est à considérer comme criminogène²³.

Il y a lieu de s'inscrire en faux contre la tentation de rêver une révolution culturelle qui ferait table rase du passé, du reste, gauchi parfois à destin, pour bâtir du neuf sur le sable mouvant ou tout simplement sur un vent gazeux et corrosif. Mao-Tse-Toung lui-même, le grand Thimonier, n'a pas réussi sa révolution culturelle. Celle-ci se fait plutôt lentement, précisément dans **un climat d'inculturation et d'interculturalité**, soigneusement élaborées et patiemment mises en pratique, en associant constamment les trois niveaux de la culture.

De la sorte, la réhabilitation de l'institution des Bashingantahe, comme l'inculturation et l'interculturalité qui la subsume, n'a **rien d'un intégrisme culturel ou d'un conservatisme quelconque**. Il s'agit plutôt d'un levier interappui pour sauter plus loin. Ce plus loin, c'est quoi ? C'est une écologie des mœurs qui intègre les richesses du passé, les leçons de embûches liées à la modernité et à la terrible Crise

²¹ Ce triste constat a été fait, suite à une recherche sur les rapports « culture et éducation » au Burundi. Cfr A. NTABONA, « Codes culturels et éducation au Burundi », in *ACA* 1983/1, p. 121.

²² Cfr A. NTABONA, « La dynamique de l'évolution culturelle au Burundi », in *ACA* 1998/3, p. 441.

²³ Cette conclusion a été tirée suite à une étude sur l'acculturation par substitution au Burundi. Cfr A.

NTABONA, « Quelques réflexions sur l'acculturation par substitution et des conséquences hier et aujourd'hui au Burundi », in *ACA* 1982/6, pp. 341-351.

Burundaise, avec ses blocages systématiques, avec les déchirures mentales et sociales qu'elle a causées²⁴.

L'institution des Bashingantahe, c'est réellement un idéal humain, c'est un type de comportement partagé ; un style concerté de vie, depuis les temps reculés des commencements. Elle requiert des élites morales, qui doivent être triées sur le volet. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire que les Bashingantahe soient des foules. **Ils sont comme le levain dans la pâte.** Or, c'est le propre du levain que de briller par la qualité et pas nécessairement par la quantité. Encadrement de proximité oblige !

C'est pour cette raison, que l'investiture des Bashingantahe, aujourd'hui comme hier, insiste sur la qualité de vie individuelle, familiale et sociale. En famille en particulier, le Mushingantahe doit faire preuve de probité et d'harmonie dans sa vie personnelle, en famille et dans la société.

De plus le Mushingantahe avait aussi sa place dans la vie politique de son pays, tout en étant pas dans la lignée du pouvoir exécutif. Les dirigeants, dans le Burundi traditionnel, étaient nommés du sommet à la base. Mais le Mushingantahe représentait le Burundi d'en bas, non pas par une élection, mais **par une voie plus engageante que celle d'une élection** : un contrat de paternité-filiation, passé entre lui et la population²⁵. Il s'engageait à prendre sur ses épaules le Bien Commun, sans exclusion, pendant que la population s'engageait à lui obéir comme à un père.

Ce qui lui donnait une prééminence sur toutes les autres institutions du Royaume : clans, réseaux religieux, fratries, corporations, corps d'armées liés à des chefs et aux localités... Comme chacun peut le voir, un certain pluralisme avait lieu, même dans le Burundi traditionnel. Et ce pluralisme était régulé par l'institution des Bashingantahe.

Aujourd'hui le pluralisme devient le maître-mot de la démocratisation du pays. Le rôle du Mushingantahe moderne, ce sera donc **d'harmoniser les esprits et les cœurs pour prévenir les effets secondaires du pluralisme** ; et surtout d'aider de mettre, à la base de la compétition, des principes éthiques, sur base desquels l'arbitrage sera possible. Ecologie des mœurs exige !

Si donc l'institution des Bashingantahe peut réclamer une place dans le Burundi moderne et pluraliste, ce sera surtout au nom du principe de subsidiarité, c'est-à-dire le fait qu'on ne peut pas faire soi-même ce qu'un inférieur est en mesure de faire. Concrètement l'Etat ne peut pas prévoir des fonctionnements jusque dans le fonctionnement des ménages. La massification de la population, c'est-à-dire la création d'une société sans jointures, est du reste un danger public réel, car elle tue **la responsabilisation à la base.**

²⁴ S. BARANCIRA, « La crise d'octobre 1993 : les retombées psychiatriques », in ACA 1996/2, p. 270. Lire aussi A. NTABONA, « Pour un passage par l'institution des Sages/Bashingantahe en vue du réenracinement de la vie socio-politique au Burundi », in ACA 1998/1-2, pp. 79-104.

²⁵ Les recherches sur l'institution des Bashingantahe se sont précisément intensifiées au moment où l'ensemble du continent africain commençait à envisager l'apprentissage de la démocratie. Cela était destiné à associer la Société Civile au processus en cours. Cfr A. NTABONA, « L'institution des Bashingantahe à l'heure du pluralisme politique africain », in ACA 1991/2-3, p. 273.

Le maître-mot dans tout ce processus, ce sera la culture des valeurs, dans un climat d'inculturation et d'interculturalité, en ce moment où notre système axiologique s'est effondré. Les écueils à éviter, ce sera d'une part le passéisme, c'est-à-dire le repli de soi sur un passé révolu ; et d'autre part le saut dans le vide d'un modernisme ou d'un post-modernisme vaporeux, gazeux et nébuleux.

Sur le plan politique, l'institution des Bashingantahe réclame la place qui lui est due par l'identité nationale : celle de contribuer à la régulation des mœurs au sein de la société. Les conseils des Bashingantahe, à différents niveaux, devraient donc être des instances consultatives obligées, pour tout ce qui a trait à la qualité de vie au sein de la société burundaise ; en particulier pour tout ce qui concerne l'évolution des coutumes et la paix sociale. C'est une chance, pour le Pays, d'avoir un volontariat commandé uniquement par une conscience issue d'un engagement solennel à promouvoir le Bien Commun. L'investiture des Bashingantahe est précisément ritualisée pour cela : favoriser une gratuité, propre à lubrifier les structures parfois antagonistes. L'heure du dépassement de l'étatisme colonial et post-colonial a sonné ! Il n'est plus possible de laisser l'administration et les partis politiques s'occuper à eux seuls de la Chose Publique. L'autorité politique a besoin de l'autorité morale et arbitrale des Bashingantahe pour prendre racine, dans un pays où les fondements se sont effondrés²⁶. Dans pareilles situations, il y a lieu de le dire, la reconstruction du Pays est une affaire trop sérieuse pour qu'elle soit confiée aux seuls politiciens.

Cela est une pratique vécue et sentie en milieu rural depuis les temps reculés des commencements. En ville elle est encore à créer. Ce n'est pas que la ville n'en a pas besoin, mais elle n'y a jamais été exercée. Les initiatives sont en cours. L'investiture du 31 août 2002 a constitué le coup d'envoi en ce sens. Des critiques ont eu lieu sur l'acceptation de candidats, jugés peu dignes par certaines voies réclamatrices. Ces critiques ont été enregistrées avec soin et attention. Les investitures, dans les zones, en tiendront compte dans la suite. L'institution des Bashingantahe doit également prendre corps en ville, où la massification peut même constituer un danger public permanent, si quelque part des balises et des jointures ne sont pas prévues, entre autres grâce à l'institution des Bashingantahe. Une équivoque est toutefois à lever. Depuis la mise sur pied d'un Conseil National des Bashingantahe élu, c'est l'Institution qui pourvoit à sa propre réhabilitation et non une instance quelconque, qu'elle soit étatique ou partisane. L'institution est autonome pour cela, depuis la Tradition reculée.

²⁶ Cfr F. RUTEMBESA, « Pour une démocratisation qui tient compte des spécificités africaines », in ACA 1996/3-4, pp. 621-642.

CONCLUSION

Dans le présent article, il ne s'est pas agi de concevoir un projet de société. Un tel travail excède ce cadre. Il s'est plutôt agi de projeter en avant l'institution des Bashingantahe pour qu'elle se positionne, en vue de contribuer à la nécessaire confection d'un projet de société, pour un pays exsangue du point de vue axiologique comme le Burundi.

Le psalmiste lui-même disait : « Quand les fondements sont ébranlés que peut faire le juste ? » Eh ! Bien, cette réflexion était de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament a montré que le juste, chez qui les fondements sont encore solides au plan individuel, peut faire beaucoup, même quand les fondements sont ébranlés dans l'ensemble. Il cherche justement à les réinstaller, en ayant le courage de reconstruire la société à partir des racines. C'est ce que l'Institution des Bashingantahe a l'ambition de faire, lentement, modestement, mais sûrement²⁷.

Adrien NTABONA.

²⁷ Cette vue prospective s'est précisée, suite à une vaste enquête, réalisée dans le cadre de l'Université du Burundi et multigraphiée sous le titre : **La réactualisation de l'institution des Bashingantahe une étude pluridisciplinaire**, Bujumbura, 1991. L'auteur de ces lignes y a publié les résultats de ses enquêtes avec le titre suivant : « L'institution des Bashingantahe. De la tradition à la modernité », pp. 28-76.